

**Conférence de presse du syndicat syndicom du 5 février 2019**

Embargo : mardi, 5.2.2019, 10h15

David Roth, secrétaire central du secteur Logistique

Une CCT pour les coursiers à vélo

## **Il est grand temps de disposer enfin d'une CCT**

*(Le discours prononcé fait foi.)*

Avant d'en expliquer toutefois la nécessité, je souhaite vous présenter brièvement le contenu de la CCT à l'aide de quelques transparents (voir la présentation).

Le secteur des services coursiers peut se vanter d'un essor sans précédent en Suisse depuis trente ans déjà. La première entreprise de livraison à vélo a été fondée à Lucerne en 1988. Puis, les coursiers à vélo ont très vite essaimé dans toutes les grandes villes de Suisse.

Les prestations sont à peu près identiques partout, mais les modèles d'organisation – associations, coopératives, sociétés anonymes – sont très variés. Toutefois, depuis la révision de la loi sur la poste en 2013, toutes les entreprises sont tenues d'entretenir un partenariat social. Après des débuts hésitants, un processus très constructif s'est mis en place, qui débouche sur une convention collective de travail (CCT) aujourd'hui prête à être signée.

Et il était grand temps. Car la branche est particulièrement confrontée aux défis de la transformation numérique. La coordination des commandes, des fabricants et des fournisseurs s'opère de plus en plus sur des plateformes numériques. Et il semble qu'on ne pourra plus s'en passer dans le futur. Certains concurrents cherchent à s'imposer sur le marché avec des méthodes douteuses: ils ont recours à de faux indépendants ou contraignent leurs employés à travailler sur appel.

La question se pose dès lors de savoir dans quel cadre se déroule ce travail. Un regard en Allemagne montre que des entreprises de services coursiers telles que Foodora ou Deliveroo pratiquent déjà des conditions de travail abusives. Derrière ces entreprises se cachent des multinationales puissantes qui génèrent des milliards et s'apprêtent à bouleverser toute la branche. Un partenariat social progressiste permet aux prestataires suisses de services coursiers d'empêcher que les prix et les salaires ne soient sans cesse revus à la baisse. Les partenaires sociaux montrent avec cette CCT que la numérisation peut aussi prendre un autre tournant. Le progrès technologique ne doit pas forcément s'opérer sur le dos des travailleurs, mais il peut aussi servir l'intérêt commun.

Les coursiers soumis à la CCT ont désormais droit à un salaire minimum et à des suppléments clairement définis pour le travail de nuit et du dimanche. Ils bénéficient aussi de nouveaux horaires de travail et du maintien du salaire en cas de maladie, ainsi que de nombreux autres avantages inscrits dans les conventions collectives classiques. De plus, la CCT prévoit une marge de manœuvre suffisante pour intégrer les particularités des divers services de coursier.

syndicom et l'association patronale SWISSMESSENGERLOGISTICS SML visent la déclaration de force obligatoire (DFO). La Poste est donc elle aussi appelée à agir rapidement dans ce sens. En tant qu'actionnaire majoritaire de NoTime, elle doit elle aussi assumer ses responsabilités. C'est pourquoi nous exigeons de La Poste que NoTime s'affilie à cette CCT dans les prochains mois. Puis il s'agira de poursuivre le développement en direction de la DFO avant que des entreprises internationales bouleversent le marché suisse avec des offres bon marché. Notre travail en ce sens se poursuit dès demain.

*David Roth*